

voir de traiter ce précieux fonctionnaire avec justice. Il y a, dans tous les ministères, des fonctionnaires qui pèchent par excès de zèle, je ne dis pas pour le service, ce qui ne serait que louable, mais pour arriver à se faire bienvenir du ministre et des hauts fonctionnaires afin de mieux assurer l'exécution d'un confrère à qui ils en veulent. Mais l'injustice et ses effets ne peuvent durer qu'un temps. L'honorable ministre a-t-il reçu des plaintes contre M. Bertrand? N'est-il pas vrai que ce fonctionnaire a toujours été irréprochable? Dans l'affirmative, l'honorable ministre ne pourrait-il pas lui rendre le rang qu'il occupait auparavant? Je suis informé que, d'après l'ordre de séniorité, M. Bertrand aurait dû être l'ingénieur en chef résident du nouveau district de Rimouski, qui comprend Rimouski, Bonaventure, Gaspé et probablement Chicoutimi. Il serait vraiment malheureux que ce fonctionnaire fût maltraité, à l'âge qu'il a et après tant d'années de bons et fidèles services. J'espère que le ministre va répondre d'une manière satisfaisante sur les points que j'ai soulevés.

L'hon. M. McCURDY: On sait que, depuis dix ans et surtout depuis six ou sept ans, le ministère des Travaux publics a beaucoup réduit ses dépenses par rapport aux nouvelles entreprises et qu'il a beaucoup moins d'argent qu'autrefois à consacrer aux améliorations publiques. C'est en 1913 que ses dépenses ont été les plus fortes. Depuis ce temps-là, les crédits ont été réduits de \$10,000,000. Il est donc évident que le personnel des ingénieurs est devenu, par le fait même, trop nombreux; aussi, dès une couple d'années avant que j'eusse pris la direction du ministère, avait-on songé à le réduire. Un rapport de l'ingénieur en chef, en date du 29 janvier de cette année, a déterminé, dans le service des ingénieurs, un remaniement qui en a réduit l'effectif de 230 à 138.

L'hon. M. LEMIEUX: Dans le service extérieur?

L'hon. M. McCURDY: Oui, bien qu'un des districts appelés districts extérieurs soit situé à Ottawa. Il en résulté une grande réduction dans le total des dépenses que représentaient les appointements des employés de ce service. Il est évident que les circonstances exigeaient un remaniement quelconque. Quant à moi, il m'a toujours semblé qu'il était du devoir du ministre d'effectuer ces épargnes s'il était possible; mais alors il fallait bien congédier certains fonctionnaires, on ne saurait faire d'omelette sans casser des œufs, et je ne doute pas qu'une des raisons pour lesquelles ce remaniement

[L'hon. M. Lemieux.]

fut différé, c'est que, jusqu'à l'année dernière, il n'existait pas de disposition pour la mise à la retraite de ces fonctionnaires.

Toutefois, à la dernière session de la législature, le ministre de l'Immigration et de la Colonisation (M. Calder) a piloté un projet de loi sur les retraites, et ce projet, qui n'était pas très libéral peut-être, s'occupait du sort des fonctionnaires qui pourraient être retraités lorsque leurs services ne seraient plus nécessaires. Les employés de la division du génie qui prendront leur retraite auront droit aux avantages que ce projet confère. Comme la députation doit le comprendre, je ne connais pas personnellement de près ni de loin les membres du corps du génie, de sorte que j'ai ordonné à l'ingénieur en chef du ministère de rassembler ses ingénieurs divisionnaires des différents districts et, après s'être consulté avec eux, de dresser une liste des fonctionnaires qui, d'après eux, étaient les plus dignes de rester au service du département. Cette réorganisation devait prendre effet le 1er de mai et, bien entendu, les noms choisis ont été soumis à l'approbation de la commission du service civil. S'il y a eu des injustices dans le choix des fonctionnaires qui seront retenus, les intéressés pourront en appeler au bureau de la Commission du service civil.

Je suis persuadé que l'ingénieur en chef a jugé du mieux qu'il pouvait quels ingénieurs devaient être retenus pour diriger à l'avenir les opérations des différentes divisions du génie. Toutefois, je le répète, s'il y a eu des injustices on peut en appeler au bureau, et je suis sûr que, si l'ingénieur s'est trompé à quelque égard, l'erreur sera rectifiée.

Je ne saurais me circonscrire au cas que mentionne mon honorable ami de Gaspé; ce que j'ai dit d'une façon générale s'applique au fonctionnaire en question. Je puis affirmer au comité, qu'il est désagréable de voir des employés mis à la retraite. Il y en a qui sont déplacés et d'autres qui sont retraités. Ce sont de bonnes gens et le fait d'être déplacé ou retraité ne porte aucunement atteinte à leur réputation.

L'hon. M. LEMIEUX: Ce fonctionnaire n'a pas été mis à la retraite; on l'a diminué de rang.

L'hon. M. McCURDY: Je puis dire le poste que l'ingénieur en chef lui destine.

L'hon. M. LEMIEUX: Faites-le, de grâce.

L'hon. M. McCURDY: Ces assignations d'emplois ne sont pas définitives tant que la commission du service civil ne les a pas ap-